



Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

Fédération Syndicale Unitaire

snetap@snetap-fsu.fr

A Monsieur le Ministre de la Transition écologique et solidaire

246 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

Paris, le 19 janvier 2019

Objet : Dépôt de préavis de grève

Monsieur le Ministre,

Par la présente, le SNETAP-FSU est amené, à la demande des personnels des Lycées Professionnels Maritimes, à déposer un préavis de grève pour le jeudi 24 janvier 2019.

Ce préavis vise à dénoncer la réforme Blanquer pour l'enseignement professionnel, réforme conduite sans véritable concertation et qui vise avant tout à réaliser des économies de postes au détriment de la qualité des enseignements dispensés aux jeunes qui font le choix de la voie professionnelle.

En ce qui concerne plus spécifiquement la réforme de la formation initiale professionnelle maritime, alors que le fondement des travaux, acté lors du comité spécialisé du 22 janvier 2016, était d'appliquer des actions correctives et de travailler à la révision des référentiels (afin qu'il y est notamment concordance avec ceux de la formation continue dite filière B), les personnels assistent de fait à un véritable "détricotage" des cursus des formations :

- diminution des prérogatives,
- seconde commune à toutes les spécialités,
- suppression des classes de mise à niveau,
- suppression du récent BTS PGEM sous sa forme actuelle,
- poursuite d'étude post BTS M rallongée d'une année,
- diminution des heures d'enseignement général comme professionnel,
- horaires calqués sur ceux de la formation pour adulte...

Lors du Comité spécialisé du 2 juin 2017, il a été précisé au compte-rendu de séance (point 2.1) la confirmation qu'il n'y aura pas de seconde indéterminée. Or depuis, la DAM en a unilatéralement décidé autrement. Inacceptable !

Lors CSFPM du 4 juin 2018 (point 5), il est précisé comme solution adoptée suite au consensus qui a émergé des groupes de travail, le renoncement de la création du baccalauréat polyvalent (capitaine 200 et mécanicien 750 kW). Or, là encore, a DAM a demandé aux établissements de candidater en ce début d'année, dans l'urgence, pour que soit ouverte ces formations...

Le SNETAP FSU, en intersyndicale avec la CFDT et la CGT, a maintes fois été source de propositions pour que cette réforme maintienne les garanties nécessaires à l'employabilité ou à la poursuite d'étude des élèves. Force est de constater que les personnels et leurs représentants continuent de ne pas être entendus. Cette façon d'agir est perçue comme méprisante et brutale... Elle doit cesser !

De plus les personnels des LPM subissent une surcharge de travail administratif manifeste, due notamment à la restructuration des services des affaires maritimes. Cette situation est là encore préjudiciable à l'Enseignement Maritime Public et se doit d'être corrigée.

Monsieur le Ministre, ne voulant pas douter de votre attachement au droit de la jeunesse de notre pays à une formation de qualité et ici particulièrement à celle dispensée dans les Lycées Professionnels Maritimes dont vous avez la charge, le SNETAP-FSU et les Personnels des LPM vous demandent de mandater vos services (DAM / DIRM) pour que de véritables négociations puissent s'ouvrir sans délai sur les différents points soulevés dans le présent préavis. Dans l'attente, recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Frédéric Chassagnette
Secrétaire Général adjoint



Snetap FSU

251, rue de Vaugirard 75732 PARIS Cedex 15 Tél. 01 49 55 84 42 Fax 01 49 55 43 83